

N°505

du 12
JUN
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

QUE FAIRE DE LA CROISSANCE AFRICAINE ?

La réunion du New York Forum Africa organisée à Libreville a mis en évidence des faits majeurs concernant l'économie de l'Afrique.

La progression de la croissance est un fait essentiel. Alors que l'Europe se débat dans la récession, l'Afrique connaît des taux de croissance entre 5 et 10%. Le développement n'est plus un projet utopique. C'est une réalité. Mais ce constat est insuffisant : il faut savoir que faire de cette croissance.

Il faut tout d'abord qu'elle n'aggrave pas les inégalités en privilégiant une classe de nantis. Elle doit favoriser la justice sociale. Le juste partage des fruits de la croissance est essentiel.

Le respect des équilibres naturels et de l'écologie est nécessaire. Il ne servirait à rien d'apporter un surplus monétaire en ruinant le cadre de vie. Les pays africains doivent se garder de devenir la poubelle des pays européens.

Le développement des infrastructures et des réseaux est essentiel : voies de communication, internet, téléphone sont nécessaires pour que les investissements soient rentabilisés.

Plus préoccupante est l'existence de poches d'insécurité dans de nombreux pays africains. Le cas du Mali est là pour nous montrer que le déchirement politique détruit l'économie.

La corruption divise. La bonne gouvernance rassemble.

Les fruits de la croissance doivent être accrochés à l'arbre de la liberté enraciné dans l'état de droit.

P.3 Plus d'un an d'attente initiale par-ci, près de quatre mois "sans nouvelles" par-là

Les offres pour Lomé-Djagblé et Canal lagunaire-Colombe de la Paix restent mystérieusement fermées

P.7 Le travail des enfants

Quand la pauvreté y joue un grand rôle



Photo: L'Union

Andjo Tchamdja, Ministre des Travaux publics

P.6 Livres

La Librairie Star menace de boycotter les écrivains togolais

P.3 A Agbalépédogan, à Lomé

Les abords du bassin de rétention accueillent un espace vert

P.4 Rapport d'exécution du budget de l'Etat au premier trimestre 2012

Une contre-performance dans les investissements publics, en glissement annuel

Lampe torche Double sim FM Radio
12.000F +1 kit offert



50 % de bonus pour tout rechargement par transfert de crédit (1)

7 f/min pour tout appel vers les numéros complices (2)

moovsurprises

Les offres de la semaine du 2 au 8 juin 2012

no limit

(1) Offre valable le 02 et 03 Juin/Bonus valide vers N° Moov 7 jours de 00h00 à 17h
(2) Tarif valable pour les appels entre 22h00 et 00h00 uniquement.

Service Client: 777 (gratuit) ou 9997777 (payant)

group e **etisalat**

Plus d'un an d'attente initiale par-ci, près de quatre mois "sans nouvelles" par-là Les offres pour Lomé-Djagblé et Canal lagunaire-Colombe de la Paix restent mystérieusement fermées

Sylvestre D.

Tout calcul bien fait, les usagers et les riverains devraient être en train de savourer les travaux de reconstruction de ces deux tronçons. Mais, hélas, toujours aucune information sur le sort des offres des soumissionnaires. Au ministère de tutelle, les Travaux publics, les tentatives de dénicher le mystère de ces appels d'offres n'ont rien donné. Notre interlocuteur ayant simplement lâché à la fin qu'on ne sait rien et que les marchés ne sont pas encore attribués. C'est-à-dire qu'on ne connaît pas les gagnants de l'appel d'offres ouvert, autrement les enveloppes ne seraient pas ouvertes. Bizarre ! Surtout que, à la fin de chaque sollicitation, il est claironné que « l'ouverture des plis se fera le même jour en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents ».

Courant 2011, un financement de la CAPER devait servir à réparer près de 30 nouveaux tronçons. La route transversale Lomé-Vogan, entre le stade de Kégué et la bourgade de Djagblé, était particulièrement visée à cause des difficultés à franchir pour atteindre, en temps de grandes pluies, le site phosphatier de Hahotoé et Kpomé. Il faut être simplement plus intelligent pour passer par Tsévié ou Adétikopé et croiser le tronçon Lomé-Vogan à la hauteur d'Avéta. L'appel d'offres, qui courait sur un mois, devait aboutir à l'ouverture des soumissions le 19 août 2011. Il s'agissait de réaliser des grosses réparations entre Lomé (stade de Kégué)-Djagblé (route Lomé-Vogan) sur 11 km, Sokodé-Fluëve Mò (route Sokodé-Bassar) sur 15 km, Bougabou-Bassar (route Sokodé-Bassar) sur 10 km, et sur cinq autres rues dans la voirie urbaine revêtue de Lomé. Et il était signalé que le délai d'exécution desdits travaux ne pourrait excéder trois (3) mois. Plus tard, on apprendra juste qu'un addendum n°2, publié dans le quotidien national Togo Presse et signé par le ministre Andjo Tchamdjia des Travaux publics, mentionnait que « dans le souci de tenir compte des demandes d'éclaircissement et de renseignements complémentaires formulées par certains candidats, la date limite de dépôt des offres initialement prévue au vendredi 10 février 2012 est reportée au vendredi 24 février 2012 ». En fait, la précision est intéressante en ce qu'elle inclut les travaux de réhabilitation et de renforcement, entre autres, de Lomé-Vogan-Anfoin sur 52 km. Autrement, l'axe Lomé-Djagblé s'y retrouve.

Quant au tronçon Canal lagunaire-Colombe de la Paix, il a été retiré à la société YAMEN, moins rassurante. Traînant trop les machines, le ministre des Travaux publics a dû arrêter la défaillante



Andjo Tchamdjia, Ministre des Travaux publics

entreprise béninoise juste après l'avenue Maman N'Danida Nord. L'UNION, à l'époque, avait écrit que Yamen n'ira pas jusqu'à la Colombe de la Paix. « Nous risquons d'attendre encore deux ans, et peut-être plus, s'il faut lui demander de poursuivre jusqu'à la Colombe », confiait le ministre Andjo Tchamdjia en août 2011. Du coup, l'autorité compétente a choisi de confier le marché à une autre entreprise, avec la précision qu'il faudra élargir la voie (2x2 voies). A la date limite du 10 février 2012,

les entreprises devaient postuler aux travaux de réhabilitation, de renforcement, d'assainissement et de modernisation du Canal lagunaire-Colombe de la Paix, sur une distance de 600 mètres linéaires. La voie est prévue, depuis les feux tricolores du rond point Colombe de la Paix, en double chaussée de 10,50 mètres de large, achevée par des trottoirs de 2 mètres, en plus d'un terre-plein central de 2 mètres. Elle sera complétée, au niveau du canal de la lagune, par l'aménagement et le

bitumage de la bretelle raccordant l'Avenue de France à l'Avenue Maman N'Danida sur 270 mètres linéaires, d'une chaussée de 10,50 mètres achevée par des trottoirs de 3 mètres. A ce niveau précisément, il est prévu la construction d'un pont sur le canal d'équilibre de la lagune. Quelques ouvrages doivent être démolis dans un espace de 880 mètres carrés. Tout naturellement, deux ou trois maisons qui occupent illégalement l'emprise devront libérer l'espace. L'emprise sera déblayée et purgée sur près de 23 mètres cubes et la chaussée réglée et compactée, et relevée en sable silteux. La couche de base sera en grave concassée, et le revêtement en béton bitumineux de 0/12 sur 5 centimètres d'épaisseur. Les caniveaux seront en béton armé. Enfin, des espaces commerciaux et verts seront aménagés, ainsi que des arrêts taxi. Le tout dans un délai de huit mois. En attendant de voir clair, c'est du grave concassé, déversé dans la descente de la Colombe de la Paix, qui salit les usagers par la poussière noire.

Qu'à cela ne tienne, le dénominateur commun de tout ceci reste le grand silence autour de ces appels d'offres. Vivement que le ministère des Travaux publics déblocque ce qu'il y a à déverrouiller, pour la bonne cause.

VERBATIM Par Eric J.

Manifestations non violentes

Le Collectif «Sauvons le Togo», une organisation rassemblant plusieurs associations de défense des droits de l'Homme et des partis politiques, organise à partir de ce mardi, trois jours de marche pour protester contre les textes électoraux votés par l'Assemblée nationale en mai dernier.

Dans une plate forme revendicative présentée à la presse il y a une semaine, le Collectif, s'appuyant sur la Constitution togolaise estime que le pouvoir de Faure Gnassingbé tombe inéluctablement sur le coup de l'article 105 de la Constitution de 1992. Cet article stipule qu'« en cas de coup d'Etat ou de coups de force électoraux, tout membre du gouvernement ou de l'assemblée nationale a le droit et le devoir de faire appel à tous les moyens pour rétablir la légitimité constitutionnelle y compris le recours aux accords de coopération militaire. » Dans son alinéa, le même article précise que « dans toute circonstance et pour tout Togolais, désobéir et s'organiser pour faire échec à l'autorité légitime constitue le plus sacré des droits et le plus impératif des devoirs. » A partir de cet instant, le Collectif organise les 12, 13 et 14 juin 2012 trois marches « si le gouvernement ne prend pas en compte ses revendications. »

Evidemment, le gouvernement a reconnu cette manifestation qui est autorisée et dont les organisateurs pourront marcher suivant l'itinéraire convenu de commun accord.

Malheureusement, de folles rumeurs ont circulé partout dans la capitale togolaise depuis près d'une semaine que les marchés, les boutiques et autres centres commerciaux, et les voies seront fermés de gré ou de force. Et que surtout, si quelqu'un s'entêtait à vaquer à ses occupations, il aura maille à partir avec les manifestants. Alors qu'aucun mot de grève n'a été rendu public par les organisateurs ou autres organisations alliées.

A suivre de près ces rumeurs, l'on peut vite conclure qu'il existe des individus tapis dans l'ombre qui cherchent à tout prix à faire dégénérer la situation. A quelle fin ? Nul ne peut le savoir.

Mais les explications des ministres de la Sécurité et de son collègue de l'Administration territoriale sur la Télévision nationale, TVT, hier ont abaissé la tension qui est déjà montée d'un cran. En ce sens que les organisateurs ont rassuré l'autorité compétente qu'ils suivront toutes les règles d'une manifestation non violente. Ce qui veut dire que personne ne peut être forcée à participer à leurs manifestations et que personne ne sera empêchée de vaquer librement à ses occupations. Comme pour confirmer la règle la plus élémentaire de la démocratie : « ma liberté s'arrête là où celle de l'autre commence. »

A Agbalépédogan, à Lomé

Les abords du bassin de rétention accueillent un espace vert

A Agbalépédogan, l'un des quartiers marécageux au nord de la capitale, la construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales et d'un collecteur d'eau a permis de sauver la population des inondations récurrentes en ces temps de pluies. En dix mois, depuis juin 2011, six entreprises, retenues par l'Agence d'exécution de travaux urbains à haute intensité de main d'œuvre (Agetur-Togo) dans le cadre du Projet d'urgence de réhabilitation d'infrastructures et des services électriques (PURISE), viennent d'achever des travaux de rétention et de drainage d'eaux pluviales dans les quartiers Agbalépédo et Aflao-Gakli voisin, par la construction de trois bassins et de quatre collecteurs devant, en cas de trop-plein des bassins, drainer les eaux vers le bassin principal de Klikamé-Lomégan.

Mais, lors d'une récente visite des lieux par le chef de projet de la Banque mondiale, Kwabena Amankwah-Ayeh, en décembre, l'idée a unanimement germé, notamment au sein de la municipalité et du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat de rendre le site d'Agbalépédogan plus attrayant et agréable au profit des populations. La Banque n'ayant pas prévu de ligne de crédit à ce sujet Histoire d'arranger quelque

peu l'image de trou béant de 60 mille mètres cubes qui cohabite avec des habitations, en occupant les espaces restants par des activités ludiques et récréatives. Eh bien, à l'endroit des entreprises intéressées, le ministère de l'Urbanisme vient de lancer une offre pour des travaux d'aménagement d'Espace vert autour du Bassin principal du quartier. Les intéressés ont un mois pour se manifester.

Il s'agira pour l'entreprise adjudicataire de sécuriser les lieux par la construction d'une clôture en fil de fer et d'une guérite de surveillance. Après des travaux confortatifs du bassin, il sera construit un bloc administratif et d'une bibliothèque publique. Sur un espace gazonné bien aménagé, il sera érigé un bar-restaurant et des sanitaires pour les éventuels visiteurs de l'Espace vert d'Agbalépédogan, où parents et enfants pourront venir se récréer. Officiellement, au plus tard en février ou mars prochain, l'on doit pouvoir jouir d'un espace comme en trouve dans la plupart des pays, qui aide à combattre le stress. Lomé en manque terriblement. Malgré un plan directeur de la ville, les autorités courent sans jamais rattraper un développement des plus rapides et anarchiques de



Komlan Nunyabu, Ministre de l'Urbanisme

l'espace, où réserves administratives et tracés de routes sont vite bradés.

En revanche, à Agbalépédogan, la Banque mondiale a offert de construire un nouveau marché du côté ouest du bassin, afin de reloger les revendeurs – souvent délogés par les inondations – sur un site moderne et assaini avec sanitaire. Sur un don IDA de la Banque

mondiale de près de 3,5 milliards de francs Cfa, les entreprises EGC, GER Sarl, FK Construction, GTOA, ADAÏSSO et Fils et IG Togo ont pu soulager les quartiers Agbalépédo et Aflao-Gakli des vicissitudes de la pluie. En plus du grand bassin, un collecteur de 1 320 mètres linéaires (dimensions 3,50mx1,50m ; 4,00mx2,00m et 4,20mx2,50m) a été construit par

GER Sarl pour le relier au bassin de Lomégan. Derrière le campus universitaire. L'entreprise FK Construction a en charge de construire un autre collecteur de 1 700 mètres linéaires depuis le pavé de Djidjilé, derrière le lieu dit maison Adébayor, devenu un bassin naturel. Au passage, il collecte les eaux d'un second bassin de 40 mille mètres cubes – à construire à Aflao-Gakli par GTOA – pour le déverser dans le premier collecteur non loin de l'école primaire publique d'Agbalépédo.

Adaïssou et Fils et IG Togo devront construire respectivement un bassin de 30 mille mètres cubes et un collecteur qui va avec de 702 mètres linéaires dirigé directement sur le grand bassin de rétention de Lomégan. A charge pour Lomégan de rejeter le trop-plein dans un collecteur principal qui longe les rails d'Atakpamé et le campus universitaire jusqu'à la lagune par le canal de Hanouképé

Lancé le 6 décembre 2010, l'appel d'offre international a recueilli la soumission d'une trentaine d'entreprises. La plupart ont été recalées pour des propositions de prix non conformes aux marchés. Ou, dans le pire des cas, pour n'avoir exécuté aucun marché similaire durant les cinq dernières années précédentes.

Rapport d'exécution du budget de l'Etat au premier trimestre 2012

Une contre-performance dans les investissements publics, en glissement annuel

Jean Afolabi

L'information est rendue publique par le ministère de l'Economie et des finances. Au 31 mars 2012, le niveau d'exécution des dépenses d'investissement s'élève à 8,2 milliards de francs Cfa, pour 290,2 milliards de francs Cfa prévus pour l'année. On note ainsi une baisse de 8,7% par rapport au premier trimestre 2011. « *Ce qui constitue une contre-performance* », dit-on. Du coup, des efforts restent à faire pour atteindre le niveau prévu en fin d'année par le budget de l'Etat. Les dépenses d'investissement comprennent 4,7 milliards de francs Cfa de dépenses d'investissement sur financement externe (4,1 milliards de francs Cfa d'emprunts liés aux projets et 0,6 milliard de francs Cfa de dons liés aux projets) – dont le montant prévu au titre de l'année 2012 par le budget se chiffre à 183,5 milliards de francs Cfa – et 3,5 milliards de francs Cfa de dépenses d'investissement sur ressources propres dont le montant prévu au titre de l'année 2012 par le budget se chiffre à 106,6 milliards de francs Cfa.

La prévision annuelle des dépenses d'investissement ordonnancées sur ressources externes se chiffre à 183,5 milliards



Adji Ayassor,
Ministre de l'Economie et des finances

de francs Cfa, d'où le taux d'exécution de 2,6% à fin mars 2012. Il s'agit des dépenses effectuées sur emprunts (emprunts liés aux projets) dont la prévision annuelle se chiffre à 112,1 milliards de francs Cfa, et des dépenses d'investissement effectuées sur dons (dons projets) d'un montant de 0,6 milliard de francs Cfa. En glissement annuel, les dépenses d'investissement ordonnancées sur ressources externes connaissent une nette augmentation (4,7 milliards de francs Cfa au premier trimestre 2012 contre 0,3 milliard de francs Cfa au premier trimestre 2011).

Quant aux dépenses d'investissement sur financement interne, au 31 mars 2012, leur

prévision pour l'année est de 106,6 milliards de francs Cfa. Ce qui dégage un taux d'exécution de 3,3%. En 2011, le niveau atteint à la même période était nul.

Suivant le même rapport trimestriel, les recettes totales de l'Etat se chiffrent à 85,1 milliards de francs Cfa, pour une prévision budgétaire annuelle de 340,0 milliards de francs Cfa, soit un taux de réalisation de 25,0%. Par rapport au premier trimestre 2011, on note une augmentation de 24,6%. Ces recettes se décomposent en recettes budgétaires et non budgétaires. Les premières comprennent les recettes fiscales budgétaires et les recettes non fiscales budgétaires. Les recettes fiscales budgétaires (impôts et douanes) s'élèvent à 79,6 milliards de francs Cfa pour une prévision budgétaire annuelle de 304,0 milliards de francs Cfa, soit un taux de réalisation de 26,2%. En glissement annuel, on note une augmentation de 25,1%.

Les recettes non fiscales budgétaires se composent essentiellement des produits des participations financières, des recettes des services et des revenus du domaine. Au 31 mars 2012, elles s'élèvent à 5,0 milliards de francs Cfa, pour une prévision budgétaire annuelle de 36,0 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 13,9% et une augmentation de 9,7% par rapport au premier trimestre 2011.

Enfin, les recettes non budgétaires composées essentiellement des recettes des comptes spéciaux (fonds d'apprentissage et d'habitat) et de celles des organismes autonomes s'élèvent à 0,4 milliard de francs Cfa.

emprunts d'une valeur de 29,000 milliards de francs. Ces prêts étaient également à un jour, pour 11,000 milliards, assortis des taux moyen pondéré de 5,51%, minimum de 3,25% et maximum de 6,50%. Les établissements du Bénin ont, eux, enregistré le second niveau de prêts, d'un montant de 24,600 milliards de francs, contre seulement 3,300 milliards pour les emprunts. Les banques sénégalaises ont réalisé le plus d'emprunts, à hauteur de 55,500 milliards (contre 16,500 milliards pour les prêts). Ces emprunts étaient notamment à un jour pour 18,000 milliards, et à trois mois, pour 1,500 milliard de francs. A cette dernière échéance, les taux se sont situés respectivement à 5,45%, à 5,25% et à 6,00%.

La Guinée-Bissau n'a enregistré aucune opération, tandis que les établissements du Niger n'ont enregistré que des prêts, à 7,000 milliards de francs. Les banques et établissements de crédit maliens ont enregistré le moins d'emprunts, à 2,000 milliards, contre 14,500 milliards pour les prêts, au moment où ceux du Burkina Faso, enregistraient 7,200 milliards pour les prêts et 8,500 milliards pour les emprunts.

Besoins de liquidités

La Bceao injecte 41,7 milliards Cfa dans le marché bancaire togolais

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 5 juin 2012, à une injection de liquidités d'un montant total de 450,000 milliards de francs Cfa. Cette opération arrive à échéance le 11 juin 2012. Elle a enregistré 48 soumissions provenant de 33 établissements de crédit provenant des 8 places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Le

taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,2800% et 3,3354%. Quant au taux minimum proposé et au taux maximum proposé, ils se sont situés respectivement à 3,2500% et 3,4000%.

Les banques et établissements de crédit de la place Togo se sont adjugés 41,773 milliards de francs, loin derrière leurs homologues du

Bénin qui ont décroché 161,200 milliards de francs, ou encore du Burkina Faso avec 82,565 milliards de francs. Juste avant le Togo, les établissements sénégalais et maliens ont décroché respectivement 49,455 milliards et 43,150 milliards. Derrière le Togo, il y a les banques de la Côte d'Ivoire avec 39,000 milliards, du Niger avec 23,950 milliards et de la Guinée-Bissau avec 8,907 milliards de francs.

D'après la FAO

Les prix alimentaires mondiaux ont baissé de 4% en mai

Les prix alimentaires mondiaux ont nettement reculé en mai, tombant à leur plus bas niveau depuis septembre 2011 grâce notamment à des perspectives favorables du côté de l'offre, a annoncé jeudi l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao). L'indice FAO des prix des denrées alimentaires s'est établi en moyenne à 204 points, soit une baisse de 4% par rapport à avril. Il est ainsi retombé environ 14% en dessous de son pic de février 2011, souligne la Fao. « *Les cours internationaux de la plupart des produits qui composent l'indice ont fléchi au cours des dernières semaines car les perspectives concernant l'offre sont généralement favorables dans un contexte d'incertitude économique croissante et de renchérissement du dollar des Etats-Unis* », relève l'organisation.

Les baisses de prix ont été particulièrement marquées pour les produits laitiers (-12%), du sucre (-9%) et des huiles (-6,8%). Le repli est plus faible pour les céréales et la viande (-1% dans les deux cas). Les prix des produits laitiers sont en baisse



depuis le début de l'année suite à « *une reconstitution de l'offre sur les principaux marchés d'exportation* », explique la Fao. Mais ils ont touché en mai leur plus bas niveau depuis octobre 2009. Le fromage et le beurre ont baissé le plus, suivis par le lait écrémé en poudre. Le lait entier en poudre est en revanche en hausse, suite « *essentiellement à une contraction de l'offre en Europe* ».

Parmi les céréales, le blé a baissé le plus grâce à l'amélioration des conditions météorologiques et le maïs a bénéficié de l'espoir d'une récolte record aux Etats-Unis. Le riz en revanche a légèrement augmenté,

sous l'effet d'achats en hausse avant le ramadan. Concernant la viande, le porc a baissé mais la volaille a augmenté tandis que la viande bovine et ovine restait stable.

Pour le sucre, c'est le troisième mois consécutif de baisse. La Fao évoque des approvisionnements plus abondants en Inde, dans l'Union européenne et en Thaïlande, ainsi que « *l'entrée prochaine sur le marché de nouvelles disponibilités en provenance du Brésil* ». Le marché du sucre a aussi été mis sous pression par la baisse des cours pétroliers et par l'appréciation du dollar.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

Très faible niveau de prêts et d'emprunts au Togo début juin

Sur un total de prêts d'un montant de 101,300 milliards de francs Cfa et autant pour les emprunts enregistrés, au cours de la période du 30 mai au 6 juin 2012, entre banques et établissements de crédit au sein de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), les établissements du Togo en ont réalisé seulement pour 4,000 milliards de francs, contre 3,000 milliards pour les emprunts. Prises ensemble au sein de l'Union, ces opérations sont assorties d'un taux moyen pondéré de 4,49% et d'un taux minimum de 3,25%. Le taux maximum s'est situé à 7,00%.

D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), les prêts au Togo ont été une semaine - pour 2,500 milliards -, et à un mois pour 1,500 milliard, tandis que les emprunts sont uniquement à deux semaines. A une semaine, les taux étaient respectivement à 3,94%, à 3,25% et à 7,00%. A deux semaines, ils étaient de 5,50%, de 4,50%, et de 6,00%. A un mois, enfin, les opérations étaient assorties des taux respectifs de 4,98%, de 4,50% et de 6,25%.

Bien avant le Togo, les banques de la Côte d'Ivoire ont, au cours de la même période, enregistré des prêts de 27,500 milliards et des



Togotelecom

COMMUNIQUE

IL NOUS A ETE RAPPORTE QU'UNE SOCIETE DE LA PLACE PRETEND COMMERCIALISER LA TELEVISION SUR INTERNET. TOGO TELECOM INFORME LES PERSONNES AYANT SOUSCRIT AUPRES DE CETTE SOCIETE QU'ELLE N'EST PAS RESPONSABLE DE CE GENRE D'OFFRES.

PAR CONSEQUENT, TOGO TELECOM NE SAURAIT REpondre DES QUESTIONS LIEES A CE SERVICE ET INVITE LE PUBLIC A LA VIGILANCE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 112 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GENERALE

REPUBLIQUE DU TOGO

Travail – Liberté – Patrie

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE
L'ALPHABÉTISATION

AGETUR - TOGO

PROJET EDUCATION ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL AU TOGO (PERI)

COMPOSANTE1 : ACCES ET RETENSION

VOLET: INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TRENTE NEUF
(39) SALLES DE CLASSES AU TOGO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 003/PERI/AGETUR TOGO/2012

Lomé, le 12 juin 2012

1. Le présent Avis d'appel d'offres national suit l'Avis Général de Passation de Marchés du projet paru dans « Développement Business » N°45232452 du 10 août 2009.

2. La République Togolaise a obtenu une subvention de la Banque Mondiale par les fonds catalytiques de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Education Pour Tous (IMO-A-EPT), pour le financement partiel du coût de la construction de trente neuf (39) salles de classes plus bureaux du Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI) et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre des marchés d'exécution des travaux, objet du présent appel d'offres national.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation des travaux répartis en cinq (5) lots,

Les caractéristiques principales pour chaque site sont: un bâtiment à trois (3) classes plus bureaux et un bloc sanitaire (une latrine de 3 cabines pour les filles et une latrine de 3 cabines Pour les garçons),

Les Chantiers sont répartis suivant le tableau ci-après :

N° LOT	Nom de l'école	DRE	Inspection
1	EPP Kélégougan/ A	LOME GOLFE	IEPP LOME AEROPORT
	EPP Anfamé Nord II		IEPP LOME PORT
	EPP Cebevito/AB		IEPP LOME UNIVERSITE
2	EPP Agoè-élevagnon	LOME GOLFE	IEPP LOME AGOENYIVE
	EPP Avenou/B		IEPP LOME OUEST
	EPP Awatame	LOME GOLFE	IEPP LOME OUEST
3	EPP Kpalimé Lomnava/B	PLATEAUX	IEPP KLOTO EST
	EPP Agbonou Koeroma/B		IEPP AGOU NORD
	EPP FUSESE/B		IEPP AFAGNAN
4	EPP Hahotoe-C	MARITIME	IEPP VO SUD
	EPP Agbanou		IEPP LACS OUEST
	EPP Kpangalam Ataworo		CENTRALE
5	EPP Tomdé-Marché	KARA	IEPP KOZAH

Le délai d'exécution de chacun des cinq (5) lots est de cinq (5) mois.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un (1) ou plusieurs lots. Les marchés seront attribués par lot ou par groupe de lots suivant la combinaison la plus économique pour le Maître d'Ouvrage en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire en cas d'attribution de plusieurs lots.

4. L'appel d'offres national se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres national (AON) spécifiées dans la publication de la Banque «Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», et est ouvert à tous les soumissionnaire des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR – TOGO à Lomé, au 1337 boulevard Jean PAUL II Lomé- Tél : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 – FAX : (+228) 22 26 6 53 et examiner le dossier d'appel d'offres international à la même adresse à partir du **mercredi 13 juin 2012** aux heures ouvrables TU.

6. Les soumissions doivent être accompagnées des pièces administratives suivantes, datant de moins de trois mois à la date de remise des offres (pour les soumissionnaires nationaux);

- i- Attestation originale de la Direction Générale des Impôts (quitus fiscal)
- ii- Attestation originale ou copie certifiée conforme de paiement des cotisations sociales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- iii. - Attestation originale ou copie certifiée conforme de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITIS) ;
- iv. Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois;
- v. Carte d'opérateur économique en cours de validité.

7. Les spécifications de qualification comprennent:

- ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des deux (2) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt de soumission des offres, confirmé par tous les renseignements relatifs aux

litiges ou aux procès complètement réglés en défaveur du soumissionnaire. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au Mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du candidat ont été épuisés ;

- avoir réalisé une moyenne de chiffres d'affaires en toutes taxes comprise (TTC) des trois (3) dernière années supérieure ou égale à 0,8 fois le montant de son offre en toutes taxes comprise (TTC) dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ;

- avoir participé à titre d'entrepreneur ou de sous-traitant dans au moins deux (2) marchés de construction de bâtiment au cours des cinq (5) dernières années qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminé, pour l'essentiel.

- la justification de facilités de crédit bancaire ou d'avoir liquide couvrant un montant minimum de dix millions (10 000 000) de Francs CFA pour chaque lot;

- la mise à disposition du chantier des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

8. Le Dossier d'appel d'offres national complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus, contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille (50 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces à l'adresse ci-dessus, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé «AGETUR Fonctionnement N°701 012 140033 56 02» ouvert à ECOBANK Lomé. Le Dossier d'appel d'offres, à l'exception des plans, pourra être également transmis par courriel (e-mail),

9. Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres National délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées à la salle de conférence de l'AGETUR TOGO à Lomé, le **vendredi 13 juillet 2012 à 09 heures TU au plus tard**. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement ce même jour, le **vendredi 13 juillet 2012 à partir de 09 Heures 15 mn TU**, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

10. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission dont le montant (en francs CFA) par lot est fixé dans le tableaux ci-après.

N° LOT	NOM DE L'ECOLE	GARANTIE DE SOUMISSION (F CFA)
1	EPP Kélégougan/A	3.000.000
	EPP Anfamé Nord II	
	EPP Cebevito/AB	
2	EPP Agoè-élevagnon	3.000.000
	EPP Avenou/B	
	EPP Awatame	
3	EPP Kpalimé Lomnava/B	3.000.000
	EPP Agbonou Koeroma/B	
4	EPP FUSESE/B	3.000.000
	EPP Hahotoe-C	
	EPP Agbonou	
5	EPP Kpangalam Ataworo	3.000.000
	EPP Tomdé-Marché	

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une durée de cent vingt (120) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'AGETUR-TOGO,
1337, boulevard Jean Paul II
Tél : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84
Fax : (228) 22 26 46 53
Email : ageturtogo@yahoo.fr
LOME – TOGO

La Direction Générale

Le travail des enfants

Quand la pauvreté y joue un grand rôle

Le monde entier se penche aujourd'hui, 12 juin, pour une énième fois sur l'épineux problème du travail des enfants. Un phénomène qui va de paire avec la pauvreté.

Etonam Sossou

Sélom, 14 ans, a quitté l'école il y a deux ans sans terminer le cycle du primaire. Dans un garage de Lomé, il s'échine tout seul depuis des heures à démonter le siège d'une vieille bagnole. «Je n'ai pas de salaire, mais quand le client paye le patron pour un travail que j'ai fait, ce dernier me donne quelque chose pour manger», confie-t-il. Le propriétaire des lieux explique que tous ceux qui travaillent pour lui (cinq jeunes de 13 à 18 ans) sont des apprentis et ne sont donc pas rémunérés durant les quatre à cinq années qu'ils passent chez lui. Exploiter les enfants sous prétexte de les former est très répandu dans le secteur informel (menuiserie, maçonnerie, couture, etc.) où la main d'œuvre, constituée d'apprentis, est gratuite. Esclaves domestiques Quant aux filles déscolarisées, elles sont surtout exploitées comme domestiques en ville. Originaire d'Atakpamé, Fafa, 21 ans, se souvient encore du jour où une entremetteuse de son village est

venue la chercher pour la placer à Lomé. Elle n'avait alors que 14 ans : «Mes parents ont dit que j'étais désormais sa fille et qu'elle devait tout faire pour que je devienne quelqu'un de bien». Chez sa «tutrice», Fafa faisait le ménage, préparait et vendait du bouillon et allait souvent travailler chez les enfants mariés de sa patronne «sans être payée». Grondée, insultée, battue, et frappée par ces derniers un jour qu'il manquait 200 Fcfa dans la recette des ventes de bouillon, elle a fini par partir. D'autres filles reçoivent environ 10.000Fcfa. «La femme qui m'a amenée à Lomé avait promis de me payer 15 000 Fcfa, mais elle ne me donnait que 5 000 Fcfa et gardait le reste», regrette Liliane, 17 ans, venue il y a 3 ans d'un village du Nord-Ouest de Notsè. «Ce qui m'énervait le plus, c'est quand les enfants m'envoyaient faire leurs commissions, même quand je voulais me reposer». Après deux ans d'exploitation, elle a été renvoyée. «Mon plus grand regret, lâche-t-elle, c'est de n'avoir pas pu continuer

l'école». Aujourd'hui, elle est trop âgée pour être acceptée dans une école publique. Pourtant, Pauline, entremetteuse, est plutôt fière de son travail : «Les quinze filles de mon village que j'ai recrutées et placées dans des familles ont toutes réussi. Elles ont appris un métier ou trouvé un mari». Dans ces transactions, Pauline se présente comme (presque) totalement désintéressée... «C'est gratuit, mais ceux qui ont besoin d'une fille de ménage me remettent souvent l'argent du transport pour moi et pour elle. Certains, satisfaits du travail de la fille, me donnent un peu d'argent en remerciement». Pour convaincre les familles et les enfants, Pauline avance des arguments du genre «si elles se comportent bien, elles trouveront facilement un mari ou un travail bien payé».

La pauvreté des parents

Les parents se soucient de l'avenir de leurs enfants. Ils les livrent à l'exploitation parce que, souvent, ils espèrent assurer leur avenir.



Seulement, on aboutit à une relation d'exploitation qui se masque derrière un rapport de parenté fictive ou biologique, ou derrière un rapport de protection.

Souvent fonctionnaires, ceux qui les emploient savent pourtant qu'ils sont en infraction par rapport au Code du travail. «Je lui paie 5.000 par mois, car elle m'a demandé de travailler gratuitement et de lui donner à manger en retour», avoue une enseignante qui a engagé une fillette de 12 ans. L'enfant a abandonné l'école pour subvenir aux besoins de sa famille. Dans les milieux ruraux, bon nombre d'enfants cessent aujourd'hui d'être scolarisés. Ils trouvent facilement à s'embaucher comme personnel de maison parce qu'ils demandent peu en échange.

La plupart d'entre eux travaillent uniquement pour être nourris tandis que d'autres perçoivent une somme d'argent souvent dérisoire. Un enseignant qui emploie une jeune domestique de 11 ans estime que ce système est une compensation. «Un fonctionnaire n'est pas suffisamment payé. C'est une chance pour lui de pouvoir engager un travailleur moins cher», explique-t-il. Il ajoute que ces enfants échappent ainsi à la famine. Un employé administratif partage cet avis. Pour lui, ces jeunes employés et leurs patrons sont en parfaite collaboration même si ces derniers savent qu'ils exploitent ces mineurs. «Moi aussi j'ai à mon service dans ma ferme un jeune garçon de 13 ans. Il garde mes vaches. Ce sont ses parents qui me l'ont demandé,

car ils étaient démunis. Je le verse un salaire mensuel de 5.000Fcfa tout en sachant que c'est insuffisant. Mais je lui ai sauvé la vie!», se vante-t-il. Les enfants qui cessent de fréquenter l'école le font souvent à l'initiative de leurs parents qui ne sont plus capables de les nourrir. «Quand la fin du mois approche, la famille se réjouit. Ma fille ne va plus à l'école, mais avec ce qu'elle gagne je peux acheter au moins 2 kg de riz», confie Mamanvi Djanyi, 40 ans, venue toucher le salaire de sa fille, domestique à 13 ans. L'enfant gagne 10.000 par mois.

Certains enfants décident seuls de stopper leur scolarité. Dovi a abandonné l'école à l'insu de sa tutrice. Cette orpheline de 14 ans ne pouvait plus supporter la pauvreté dans laquelle elle vivait. «Je somnolais en classe à cause de la faim. Passer une journée sans manger était monnaie courante. Ma maîtresse me punissait tout le temps et je ne pouvais pas lui parler de ma situation, car je risquais d'être la risée de mes camarades de classe», explique-t-elle. C'est pourquoi elle a choisi de travailler comme domestique, même si elle a bien conscience d'être exploitée.

Réflexion:

L'individualisme et la société africaine

Le grand père ou la grand-mère. L'oncle ou la tante. Le cousin ou la cousine. Le neveu ou la nièce...étaient autrefois des ferments de la famille africaine. En Afrique, toute une communauté pouvait se reconnaître en une seule famille. De filiation en filiation, les composants d'une communauté se reconnaissaient comme parents. Ainsi, les peines et les joies étaient vécues de façon collective. Jamais un membre d'une communauté ne pouvait se sentir isolé. La maladie de l'enfant de Pierre était une préoccupation commune. La grossesse non désirée de la fille de Paul était une honte pour tous les membres de la famille. Les repas se prenaient en grande famille autour d'un même plat. Rien ne pouvait se

décider de façon unilatérale en dehors d'un conseil familial par les aînés de la grande famille.

Vérité d'hier, cette richesse commune et pan essentiel de la culture africaine a disparu au profit de l'individualisme. Des frères consanguins se donnent des pour des intérêts individuels. La vision «Chacun pour soi...», est la référence dans nos familles. Ainsi, un frère peut se trouver dans une situation insupportable faute de moyens financiers, sans avoir le moindre soutien de son autre frère nanti. La cohésion entre des cousins ou des cousines est une culture qui s'étirole. Le cousin ou la cousine est vite traité de «persona non gratta» dans le foyer de son oncle ou de sa tante.

Les enfants de la tante ou de l'oncle ne se gênent plus à prouver à leur cousin ou cousine qu'il/qu'elle n'est pas des leurs. Que dire des coépouses qui ne ressentent rien à instaurer la déchirure entre les enfants de leur époux. Chaque femme privilégie son enfant au détriment des autres. Investir pour l'avenir des demi-frères est une culture qui est de moins en moins rencontrée dans nos familles respectives. Nos mamans encouragent leurs enfants à investir uniquement pour ceux qui son sortis des mêmes entrailles qu'eux et pas plus. Malgré les efforts de certains pères de famille à maintenir le cap du collectivisme africain, la colle tarde à prendre, sinon présente des signes qui disent tout sur son inefficacité. Comme la rosée qui sèche sur les herbes et les feuilles au lever du soleil, la grande famille africaine, voire la famille élargie est en train de disparaître. En lieu et place des actions collectives, nous vivons des comportements assassins de notre culture. Il n'y a plus de gêne à refuser de soutenir nos parents. «Mon oncle pense que j'ai fait mes études pour venir m'occuper de ses enfants».

«La tante veut me convaincre à payer la scolarité de sa bordelle de fille. C'est mal me connaître». Ce sont entre autres, des expressions que nous chantons à longueur de journée pour confirmer cet éclatement de la grande famille. La scission au sein de la famille africaine est un mal qui a profondément rongé et qui continue de ronger notre culture. Il est vrai que les raisons de cette situation sont diverses, surtout quand la question des numéraires s'y mêle.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°180 DE LOTO KADOO DU 01 JUIN 2012

Nous sommes le vendredi 08 juin 2012 et le tirage de Loto Kadoo auquel nous prenons part, porte le N°181.

Le tirage précédent a permis à de nombreux parieurs de la LONATO de devenir, les heureux gagnants des lots intermédiaires et gros lots.

C'est le cas à KPALIME ou l'opérateur 4028 a recensé un gagnant d'un lot 500.000F CFA

Dans la capitale, ce sont surtout des lots intermédiaires qui y ont été répertoriés.

Au PMU'TG, le Quarté du jeudi 07 Juin 2012 a permis aux parieurs ayant trouvé la combinaison gagnante dans l'ordre de remporter la somme de 503.000F CFA

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°181 de Loto Kadoo du Vendredi 08 Juin 2012

Numéro de base

03

47

07

42

39

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 591 de Lotto Diamant du lundi 11 Juin 2012

Numéro de base

14

53

23

18

07



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.